

PROCÈS-VERBAL COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 13 JANVIER 2022

Etaient présent.e.s :

- Pascaline ADONAÏ, Responsable adjointe du BRED et responsable qualité
- Laura ALLES, Représentante des doctorants de l'ED Érasme – suppléante
- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR Math-Info
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Hubert BOËT Représentant des doctorants de l'ED Érasme – titulaire
- Géraldine BRAY, Représentante des doctorants de l'ED Érasme – titulaire
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales
- Marlène DEFFON, Gestionnaire administrative de l'ED Érasme
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée – suppléant
- Ana FARTO, Gestionnaire administrative de l'ED Galilée
- Damien GERGONNE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée
- Nicolas HIMOUNET, Représentant des doctorants de l'ED Érasme – suppléant
- Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
- Cassandre MAHE, Représentante des doctorants de l'ED Galilée – Titulaire
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Meriem NAIM, Représentante des doctorants de l'ED Galilée – titulaire
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Erasme
- Samantha SALACI, Représentante des doctorants de l'ED Érasme

Invité.e.s :

- Yanita ANDONOVA, chargée de mission des formations doctorales ED Érasme
- Léo VIGNY, Représentant des doctorants de l'ED Érasme
- Rym CHAABOUNI, Représentante des doctorants de l'ED Érasme

Absente et excusée :

- Pooja RADHAKRISHNAN, Représentante des doctorants de l'ED Galilée - suppléante

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV du 15 novembre 2021,
- 3) Présentation des nouveaux représentants des doctorant.e.s,
- 4) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions, exonérations),
- 5) Présentation des résultats de l'enquête 2021 menée auprès des doctorant.e.s,
- 6) Point sur les formations doctorales,
- 7) Projet d'une formation transversale aux deux ED en histoire et épistémologie des sciences,
- 8) Point sur le dispositif CIFRE,
- 9) Procédure d'audition des jurys dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux,
- 10) Projet d'un prix de thèse,
- 11) Point sur les événements des écoles doctorales : journées de présentation des études doctorales aux étudiant.e.s de master, remise des diplômes de doctorat, ...
- 12) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Suite aux annonces du projet de modification des conditions de déroulement des soutenances de thèse, Pascale Molinier informe les membres du CED que nous sommes dans l'attente de la parution d'un décret de la part du Ministère.

2) Approbation du projet de PV du 15 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Présentation des nouveaux représentants des doctorant.e.s

Suite au renouvellement des représentants des doctorant.e.s au sein des conseils des écoles doctorales, les nouveaux élus ont été invités à cette séance qu'ils soient titulaires ou suppléants. Une présentation des membres du conseil a été effectuée.

Pascale Molinier indique que les écoles doctorales ont chacune leur fonctionnement propre. Le collège des écoles doctorales vise à fixer les règles communes aux deux écoles doctorales, harmoniser les pratiques, prendre des décisions en commun concernant les dispositifs pédagogiques (par exemple les formations doctorales), mener des activités communes (prix de thèse, remise des diplômes, ...) ou encore décloisonner les activités doctorales.

Pascale Molinier précise qu'aujourd'hui une partie de la science se fait sur un mode interdisciplinaire voire transdisciplinaire. Il est donc important de travailler ensemble pour donner cette ouverture aux doctorant.es. Des allers-retours sont fréquents entre des sujets qui sont discutés aux conseils des écoles doctorales et rediscutés au collège des écoles doctorales et inversement. Le collège des écoles doctorales vise à créer un espace dialogique où les membres sont amenés à discuter, à prendre des décisions ou à les désapprouver.

Pour finir, Pascale Molinier insiste sur le fait que le CED est un lieu dynamique d'échanges, de propositions au sein duquel des décisions collectives pour le cycle doctoral sont prises.

Pascale Molinier demande aux membres du conseil s'ils ont des questions et si Olivier Bodini en tant que directeur de l'école doctorale Galilée souhaite rajouter des éléments.

Olivier Bodini informe que Pascale Molinier a bien présenté les éléments et qu'il acquiesce entièrement à ce désir de fixer des règles communes aux deux écoles doctorales.

4) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions, exonérations)

Camille Anzanello présente un état des lieux des inscriptions, des réinscriptions et des exonérations pour le doctorat au 7 janvier 2022 :

- primo inscrits : 107 (57 pour l'ED Galilée, 50 pour l'ED Erasme)
- réinscriptions : 356
- réinscriptions ED Galilée : 55 en 2^e année, 58 en 3^e année, 39 en 4^e année, 7 en 5^e année
- réinscriptions ED Érasme : 40 en 2^e année, 43 en 3^e année, 45 en 4^e année, 23 en 5^e année, 21 en 6^e année, 13 en 7^e année, 12 en 7^e année et plus
- exonérations : 63 dont 40 pour motif COVID, 1 VP CR, 18 cotutelles et 4 césures

Olivier Bodini précise qu'une thèse réalisée en 5 ans à temps partiel c'est tout à fait normal, ce n'est pas le cas si c'est une thèse à temps plein. Il est important de distinguer les thèses effectuées à temps partiel et les thèses réalisées à temps plein. Cette distinction permettrait de se rendre compte de la réalité des chiffres et ainsi d'avoir une vraie idée des thèses dépassant la durée légale fixée par le législateur.

Olivier Bodini constate un allongement des thèses à l'École Doctorale Galilée suite à la Covid, avec beaucoup plus de 4^{ème} année. Le même constat sera sûrement fait encore quelques années.

Pascale Molinier ajoute que la ou le directeur de thèse, au moment de prendre la parole dans la soutenance de la thèse, pourra faire le récit des raisons de cet allongement, de sorte que cette information sera mentionnée dans le rapport de thèse.

Yanita Andonova demande les chiffres relatifs aux soutenances d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Alexandra Lépine présente un état des lieux des soutenances HDR de 2017 à 2021. En 2021, se sont déroulées :

- 13 soutenances d'HDR pour les disciplines de l'école doctorale Galilée
- 7 soutenance d'HDR pour les disciplines de l'école Doctorale Érasme

5) Présentation des résultats de l'enquête 2021 menée auprès des doctorant.e.s

Sandrine Caron présente les résultats de l'enquête 2021 menée auprès des doctorant.e.s de l'université. Les questions portaient sur l'accompagnement (direction de thèse, laboratoire, école doctorale, université), le déroulement de la thèse, les moyens mis à disposition, le comité de suivi de thèse, les sites web, les missions des écoles doctorales, les formations doctorales.

Réponses à l'enquête

En moyenne, les doctorants d'Érasme sont plus âgés que ceux de Galilée. Il y a davantage de thèse à temps plein et de cotutelle à l'école doctorale Galilée, davantage de doctorants étrangers à l'école doctorale Érasme.

Les 3/4 des doctorants ont un sujet de thèse en continuité avec leur sujet de stage en master. Leur motivation pour faire un doctorat est l'intérêt et le goût à la recherche ainsi que l'accès au métier de la recherche et dans le secteur académique. Ce constat est un peu plus nuancé pour Galilée, où on trouve d'autres motivations. Le taux de satisfaction des écoles doctorales en moyenne est de 68 %. Le taux de satisfaction par rapport à leur directeur de thèse pour qui le taux de satisfaction est de 88%, aux laboratoires 82% et 52 % pour les autres services de l'université.

Conditions générales sur le déroulement de leur thèse

A priori le déroulement est satisfaisant pour les doctorants de l'école doctorale Galilée. Il y a 35 % d'insatisfaits à l'école doctorale Érasme par rapport aux 20 % à Galilée.

Sandrine Caron précise qu'il faudrait revoir cette question en la détaillant davantage car il est impossible de savoir ce qui pose problème : les conditions matérielles, financières ou scientifiques ...

Concernant le matériel informatique mis à la disposition des doctorants, 30 % des doctorants d'Érasme utilisent leur propre matériel contre 13 % à Galilée

Locaux mis à disposition

Une moitié de satisfaits côté Érasme comme pour Galilée. Sandrine Caron précise que cette question est également à approfondir.

Les doctorants de l'école doctorale Galilée voient plus souvent et plus régulièrement leur directeur de thèse que ceux de l'école doctorale Érasme. Cette question est à revoir car 48 % des doctorants d'Érasme voient leur directeur de thèse moins d'une fois par mois. Cette question ne donne pas la fréquence réelle. Une question ouverte serait plus appropriée.

A la question « est-ce que leur directeur de thèse les incite à participer à des colloques ? », il semble que ce soit davantage proposé à l'Ecole doctorale Galilée qu'à Érasme.

Comité de suivi de thèse

Le comité de suivi de thèse est jugé plus utile côté Érasme mais 24% de doctorants n'en tirent aucun bénéfice. Cette question est à revoir pour en connaître les raisons.

En cas de conflit avec le directeur de thèse, les doctorant.es de Galilée (10 %) se tournerai plus vers leur tuteur, même si très peu (10%) ont eu besoin de faire appel à leur tuteur. C'est plus diversifié pour l'ED Érasme, où il n'existe pas de tuteur, les doctorant.es s'adressent en cas de problème à leur directeur de laboratoire et aux représentant.es des doctorant.es. Cela s'explique, peut-être, par les pratiques différentes des laboratoires.

Les sites internet des écoles doctorales sont jugés à améliorer, mais, en même temps la moitié des doctorants le consultent rarement mais c'est peut-être justement car il n'est pas à jour.

Concernant la question sur le co-financement des missions, les appels à mobilité internationale, les représentants des doctorants : les doctorants ont répondu qu'ils n'avaient pas ces informations. Sandrine Caron suggère d'améliorer la communication auprès des doctorants.

A la question « se sentent-ils bien accompagné sur leur devenir professionnel ? », à Galilée, la réponse est oui ; à Erasme, non. Cela s'explique peut-être par le fait que les doctorants de Galilée voient plus souvent leur directeur de thèse et les membres de leur laboratoire.

L'accompagnement de leur thèse le plus efficace :

Pour Erasme, dans l'ordre : leur directeur de thèse, le laboratoire, l'école doctorale et pour finir l'université (les 2 derniers s'inversent pour l'ED Galilée).

Sandrine Caron précise que ces réponses posent question concernant l'accompagnement au niveau de l'école doctorale, c'est 7% pour ED Érasme et 0% pour ED Galilée.

Pour les formations doctorales, l'offre de formation n'est pas adaptée à leurs besoins (65% pour Érasme, c'est plus nuancé pour Galilée), l'organisation des formations est à améliorer pour 45% d'entre eux.

Sandrine Caron conclue sur la question de la rémunération (question uniquement pour les doctorants de Galilée) : 40 % la trouvent suffisante. D'autres sont en situation difficile par moment.

Olivier Bodini remercie Sandrine Caron pour cet état des lieux assez précis mais soulève tout de même des doutes. Concernant les 68 % des personnes qui se disent satisfaits de l'école doctorale, est-ce qu'on des informations à ce sujet ?

Sandrine Caron répond par la négative en disant que justement les questions sont à reformuler pour avoir ainsi des réponses pertinentes.

Olivier Bodini est surpris que le site WEB ait été considéré « non efficace ».

Sandrine Caron précise que le site est efficace mais à améliorer. Il faudra également avoir davantage d'informations sur leur demande concernant les locaux.

Antoine Pécoud précise qu'il faudrait identifier les commentaires pour ainsi analyser les résultats.

Christian Ausoni revient sur les locaux. Probablement ce qui cause problème aux doctorants de Galilée se sont les open space car ils doivent partager leur bureau. Les conditions de place ne sont pas optimales pour accueillir les doctorants.

Natacha Bessis souhaite revenir sur l'accompagnement du devenir professionnel, $\frac{1}{2}$ à Galilée et $\frac{1}{3}$ à Érasme qui se sentent bien accompagnés mais cela pose la question non seulement de l'investissement des directeurs de thèse dans l'accompagnement du futur professionnel qu'est le ou la doctorante, mais aussi la question de la formation.

Pascale Molinier revient sur les réponses apportées aux difficultés rencontrées par les doctorant.es. Si côté Érasme, il n'y a pas de tuteur, c'est normalement la fonction des membres du comité de suivi de répondre aux difficultés qui ne peuvent être discutées avec la ou le directeur. Or les doctorant.es ne nomment pas le comité de suivi parmi les interlocuteurs, cela pourrait vouloir dire que le comité de suivi ne remplit pas sa fonction.

Sandrine Caron précise que le comité de suivi n'était pas dans les propositions de réponses.

Pascale Molinier dit que cela devra figurer pour la prochaine enquête. Il y existe des mésusages du comité de suivi dont certains se mettent en position de « directeur de thèse bis », or ce n'est pas du tout le rôle d'un comité de suivi.

Antoine Pécoud alerte que depuis les rumeurs de nouvel arrêté, les doctorants pensent que le Comité de suivi est un outil de surveillance. Il est un peu logique que la confiance ne règne pas totalement.

Laura Alles pose la question sur la finalité du questionnaire, sera-t-il transmis au laboratoire, des aides seront-elles débloquées pour améliorer la situation des doctorants notamment sur le plan matériel et financier ?

Pascale Molinier précise que le questionnaire a été fait pour les écoles doctorales par les écoles doctorales pour améliorer la prestation des écoles doctorales. Les résultats vont redescendre au niveau des conseils où siègent les directeurs des laboratoires. Les questions sur les locaux, les ordinateurs par exemple devront être abordés au niveau des conseils. Ce sont les directeurs d'unité qui décident ou non de faire redescendre l'information sur leur unité et sous quelle forme ils le font.

Pour compléter, Olivier Bodini est d'accord avec Pascale Molinier, il y a une articulation entre les laboratoires et l'école doctorale. Les résultats de cette enquête seront également à discuter au sein des conseils des écoles doctorales.

Pascale Molinier précise que le questionnaire est l'occasion de faire avancer les choses par exemple comment créer un espace optimum pour les doctorants ? Comment évaluer cet espace ? Ce sont vraiment des questions importantes pour les écoles doctorales.

Laura Alles s'interroge sur la question du financement, celle-ci a été posé uniquement pour les doctorants de Galilée.

Alexandra Lépine précise que pour les doctorants de l'ED Galilée le financement est un des critères pour être autorisé à s'inscrire en thèse, ce qui n'est pas le cas à l'ED Érasme.

Pascale Molinier demande à Sandrine Caron quelle sera la prochaine étape à suivre notamment en terme de méthodologie et les délais.

Sandrine Caron propose de repartir de ce questionnaire mais en proposant un nouveau questionnaire en tenant compte des remarques et aussi en corrélation avec l'enquête qualité pour le prochain audit.

Alexandra Lépine invite les représentants des doctorants à participer à l'élaboration du questionnaire qui sera administré en mars / avril 2022.

6) Point sur les formations doctorales

Pascaline Adonaï fait un état des lieux de la mise en place des formations doctorales obligatoires pour les doctorants de 1^e année.

Le catalogue des formations doctorales 2021-2022 est disponible sur le site web de chaque école doctorale.

Les nouvelles formations seront intégrées au catalogue au début de chaque mois, planifiées sur Sirius et envoyées par mail aux doctorants.

La communication auprès des doctorant.es est un élément essentiel. Les membres du CED souhaitent un point sur les heures de formations et le budget 2021-2022 ainsi que connaître la marge de manœuvre pour la mise en place de nouvelles formations.

Les modalités concrètes du partenariat avec l'Université de Paris sont à relancer, les étudiants d'USPN étant autorisés à accéder aux formations de l'Université de Paris dispensées en anglais.

Il y a un projet de mise en place d'une formation à l'éthique en présentiel pour compléter le MOOC actuel.

7) Projet d'une formation transversale aux deux ED en histoire et épistémologie des sciences

Pascale Molinier et Olivier Bodini, en partenariat avec Sylviane Schwer, ont pour projet la mise en place d'une formation transversale aux deux écoles doctorales en histoire et épistémologie des sciences sous le format d'un cycle de conférences interdisciplinaire. Deux référents, un pour chaque école doctorale, animeraient ce séminaire et une succession d'invités viendraient faire des exposés.

Ce projet sera à discuter au sein des conseils de chaque école doctorale.

8) Point sur le dispositif CIFRE

Une discussion concernant les frais d'environnement de la thèse pour les doctorants en thèse CIFRE est engagée (accès aux infrastructures des laboratoires, plateformes, encadrement collectif, séminaires, ...). L'objectif est de mettre en place un texte de cadrage pour l'université précisant les modalités des thèses CIFRE : association de la direction du laboratoire pour le montage de la thèse CIFRE, participation aux frais d'environnement par la structure (en fonction du type de structure).

Ce point sera discuté au sein des conseils des écoles doctorales et du conseil des directions de laboratoire, avant de passer en Commission Recherche.

9) Procédure d'audition des jurys dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux

Dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux, il est important d'établir une procédure d'audition commune aux deux écoles doctorales.

Le CED est favorable à ce que la directrice ou le directeur de thèse soit présent lors de l'audition mais ne participe pas à la discussion.

Ce point est à discuter au sein des conseils des écoles doctorales.

10) Projet d'un prix de thèse

Pascale Molinier et les deux directeurs des écoles doctorales proposent la mise en place pour 2023 d'un double prix de thèse, un pour chaque école doctorale. Le financement sera effectué par les écoles doctorales pour un montant de 500 € par prix. Les docteurs pouvant postuler aux prix 2023 sont les diplômés 2021 et 2022.

Un règlement intérieur du prix de thèse comprenant les modalités de dépôt des candidatures, le calendrier, le comité de sélection, les règles d'attribution, la remise de prix, devra être discuté avec les écoles doctorales.

La procédure sera validée lors d'un prochain CED puis par la commission recherche et le conseil d'administration.

11) Point sur les événements des écoles doctorales : journées de présentation des études doctorales aux étudiant.e.s de master, remise des diplômes de doctorat, ...

Les réunions de présentation du doctorat aux Masters se tiendront les :

- 31 janvier 2022, campus de Villetaneuse, Amphi Copernic pour l'ED Galilée (Olivier Bodini)
- 7 février 2022, campus de Villetaneuse, Amphi 4 pour l'ED Érasme (Antoine Pécoud)
- 17 février 2022, campus de Bobigny, Amphi Harvey pour l'ED Galilée (Natacha Bessis)

La cérémonie de remise de diplômes de docteurs 2020 et 2021 se tiendra le vendredi 18 mars 2022 avec le programme suivant :

- Cérémonie à 14h en Amphi D
- Cocktail dans le hall de l'Institut Galilée (sous réserve des conditions sanitaires)

12) Questions diverses.

Olivier Bodini demande si les écoles doctorales peuvent acheter des masques à destination des doctorants.

Alexandra Lépine répond que l'achat de masques à destination des doctorants par les écoles doctorales n'est pas envisageable. La demande doit être faite en lien avec le CHSCT auprès de la direction de l'université.

Laura Allès s'interroge sur la revalorisation des contrats doctoraux.

Pascale Molinier précise que la revalorisation des contrats doctoraux concerne uniquement les doctorants contractuels de 1^{ère} année 2021-2022. Compte-tenu des contraintes budgétaires, et bien que ce soit regrettable, l'université n'est pas en mesure de revaloriser les contrats doctoraux pour les doctorants de 2^e et 3^e années.